



Niederanven, le 21 septembre 2022

AVIS AU PUBLIC

(1/22/0485)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **ORANGE Communications Luxembourg S.A.** a introduit auprès de l'Administration de l'Environnement une demande d'autorisation de la classe 1 relative à *une modification non-substantielle dans le cadre de l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Luxembourg-Kirchberg, 10, Circuit de la Foire Internationale.*

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 21 septembre 2022 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,


Raymond Weydert

le secrétaire,


Bob Scholtes